

Nombre de Membres en exercice : 14  
Nombre de Membres présents : 13  
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 31 janvier 2024  
Convocation affichée le : 31 janvier 2024  
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Séverine LEBRUN donne pouvoir à Céline ROUVRAIS

Absents : Franck SAMSON

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

<b>Délibération 2024/02</b>	<b>Sollicitation de l'attribution de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la sécurisation du bourg</b>
---------------------------------	---

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T). Ainsi la répartition est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que La Commune peut prétendre à cette subvention dans le cadre de l'aménagement du bourg. Notamment pour :

- La sécurisation des piétons et ralentissement de la vitesse
- L'arrêt de bus sécurisé
- L'aménagement de sécurité sur la voirie par des marquage au sol

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'attribution de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ci rapportant

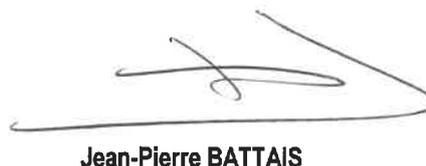
**SIGNATURES**

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,



Jean-Pierre BATAIS